

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Juillet 2022

Liste définitive - Version n° 2

N°	Nom	Type	Modification		Effet
				Précisions	
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Info new's	<i>Indemnité sécurité d'existence en cas de chômage pour raisons économiques : 5 € pendant 20 jours/an (régime 5)</i>		01-07-22
102.04	Carrières de grès et quartzite	Indexation	<i>Indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité de sécurité d'existence à charge de l'employeur		01-07-22
107.00	Maîtres tailleurs, tailleuses et couturières	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs		01-07-22
111.01	Transformation industrielle des métaux	Indexation	<i>Indexation de 8,14 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des salaires des apprentis industriels - des primes d'équipes (toutes les régions SAUF Centre) - de la prime de mobilité		01-07-22
111.02	Transformation artisanale des métaux	Indexation	<i>Indexation de 8,14 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti - des salaires des apprentis industriels - des primes d'équipes (toutes les régions SAUF Centre) - de la prime de mobilité		01-07-22
111.03	Montage de ponts & charpentes	Indexation	<i>Indexation de 8,14 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de la prime de séparation - de l'indemnité vestimentaire		01-07-22
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques		01-07-22
116.00	Industrie chimique	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes minima		01-07-22
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	<i>Indexation de 0,4786 % :</i> - des salaires minima		01-07-22
120.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs		01-07-22
121.00	Nettoyage	Indexation	<i>Indexation de 5,09 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des salaires à la pièce - des salaires au forfait - des primes diverses (de repas, d'équipe, de nuit, nucléaire, d'insalubrité, du port de masque, d'inertie, de permanence w-e et jour férié, de démarrage) - de l'indemnité vêtements de travail - de l'indemnité journalière pour missions de services. Pour les ouvriers du nettoyage industriel (cat.8)		01-07-22
124.00	Construction	Indexation	<i>Indexation de 2,42084 % :</i> - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima - du salaire horaire étudiants <i>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture.</i> Les montants sont : - Indemnité de logement : 14,47 € - Indemnité de nourriture : 30,30 €		01-07-22
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<i>Indexation de 2,42 % :</i> - des salaires minima - de l'indemnités RGPT		01-07-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-22
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<p><i>Indexation de 2,42 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT</p> <p><i>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</i></p>	01-07-22
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-22
125.03	Commerce du bois	Indexation	<p><i>Indexation de 2,42 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT</p>	01-07-22
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<p><i>Indexation de 2,42 % :</i> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima.</p> <p><i>Application de ce même pourcentage au chômage avec complément d'entreprise (partie employeur).</i></p>	01-07-22
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-22
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	<p><i>Indexation de 2,2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence</p>	01-07-22
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	<p><i>Indexation de 2,2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités journalières de nourriture, de logement et de séparation</p>	01-07-22
133.00.02	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	<p><i>Indexation de 2,2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence</p>	01-07-22
136.00	Transformation du papier et carton	Indexation	<p><i>Indexation de 5,01 % :</i> - des salaires minima et effectifs</p>	01-07-22
139.00	Batellerie	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel navigant occupé à bord de bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises (avec ou sans moyen de propulsion) - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de réserve - des salaires minima et effectifs mensuels du personnel de transport de personnes - de l'indemnité spéciale mensuelle pour le personnel détenant un ticket radar officiel - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve marié ou cohabitant résidant sur le bateau durant le voyage - de l'indemnité mensuelle pour le personnel de réserve isolé pour le logement à terre - de l'indemnité pour voyage en train de nuit - de l'indemnité journalière de nourriture pour le séjour à bord en dehors du port d'attache du bateau - de l'indemnité mensuelle pour navigation en estuaire - de l'indemnité horaire pour nettoyage des cales citerne (navigation à bord de bateaux citerne) - de l'indemnité forfaitaire mensuelle pour le personnel chargé du quart sur le pont (dans le cas où la marchandise nécessite un préchauffage) - du RMMG</p>	01-07-22
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<p><u><i>Pour le personnel roulant des serv. Rég. Spécialisés</i></u></p> <p><i>Indexation de 8,14 % :</i> - des indemnités RGPT</p>	01-07-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
142.01	Récupération de métaux	Prime	Paiement de la prime est de 158,45 € pour un travailleur à temps plein ayant une période de référence complète.	01-07-22
144.00	Agriculture	Indexation	Indexation : - des forfaits ONSS	01-07-22
144.00	Agriculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Indexation	Indexation : - des forfaits ONSS	01-07-22
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.01	Floriculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.03	Pépinières	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.04	Aménagement de parcs et jardins	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.05	Fructiculture	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22
145.07	Culture des champignons et truffes	Prime	Paiement de la prime annuelle de 62 € (montant indexé).	01-07-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
146.00	Entreprises forestières	Indexation	<i>Indexation de 2,42 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail	01-07-22
149.04	Commerce du métal	Augm. conv.	Augmentation conventionnelle de - prime de séparation Rétroactivité au 01/01/2022	01-07-22
149.04	Commerce du métal	Frais transport	Vélo: - Jusqu'à 40 km/jour : indemnité kilométrique de 0,20 €/km parcouru - A partir de 40 km/jour : Intervention journalière basée sur un tableau sectoriel (transport privé)	01-07-22
201.00	Commerce de détail indépendant	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-07-22
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	<i>Indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel	01-07-22
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMMG sectoriel	01-07-22
203.00	Carrières de petit granit	Prime	Prime de rattrapage sous forme d'un avantage non récurrents liés aux résultats (cct °90). Les objectifs à définir en entreprise couvriront le premier semestre 2022. Payable avant le 31.07.2022.	01-07-22
207.00	Industrie chimique	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs <u>des employés dont les fonctions sont reprises dans la classification des fonctions</u>	01-07-22
209.00	Fabrications métalliques - employés	Indexation	<i>Indexation de 8,14 % :</i> - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel Le plafond pour l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement par des moyens privés à l'exception des entreprises de la province de Limbourg est porté à 5947,70 € au 01/07/2022 .	01-07-22
209.00	Fabrications métalliques - employés	Info new's	Complément pour chaque jour de chômage temporaire pour cause de force majeure Coronavirus et pour chaque jour de chômage économique Coronavirus. Le chômage temporaire Coronavirus comprend à la fois le chômage dû à la pandémie de coronavirus et à la guerre en Ukraine.	01-07-22
214.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs Uniquement pour les employés avec une fonction classifiée.	01-07-22
220.00	Industrie alimentaire	Prime	<i>Pour les entreprises qui n'ont pas conclu d'accord d'entreprise sur de nouveaux avantages avant le 30 juin 2012, paiement d'une prime équivalente à 4,18 % du salaire mensuel.</i>	01-07-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
222.00	Transformation du papier et carton	Indexation	Indexation de 5,01 % : - des salaires minima et effectifs	01-07-22
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-07-22
302.00	Industrie hôtelière	Indexation	Indexation : - des forfaits ONSS	01-07-22
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	Indexation	Indexation de 2 %: - des salaires minima et effectifs	01-07-22
313.00	Pharmacies	Prime	Paiement des primes annuelles de 125 € - 176 € - 115,92 €.	01-07-22
320.00	Pompes funèbres	Indexation	Indexation de 5,01 %: - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour chômage temporaire	01-07-22
322.01	Titres-services	Frais transport	Adaptation des frais de transport suite à la diffusion d'une nouvelle CCT	rétroactif
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de 0,4786 % : - des salaires minima précédents	01-07-22
326.00	Gaz & électricité	Prime	Paiement de la prime annuelle aux travailleurs sous contrat de travail et entrés en service à partir du 01/01/2002. Le montant de base de la prime est de 495,00 €. Cependant, le montant de la prime annuelle correspond à l'évolution du dividende versé aux actionnaires en 2019. Le montant de base est diminué/augmenté au maximum de 0,25 %.	01-07-22
330.03	Prothèse dentaire	Indexation	Indexation de 2 %: - des salaires minima et effectifs	01-07-22
333.00	Attractions touristiques	Augm. conv.	Augmentation des salaires barémiques de la classe 1 pour les années de fonction 0 et 1. Rétroactif à partir du 01/06/2022	rétroactif
336.00	Professions libérales	Augm. conv.	A partir du 01/05/2022 : - Revalorisation des montants - Modification de la dégressivité applicable aux travailleurs ordinaires de moins de 18 ans - Modification de la dégressivité applicable aux étudiants de moins de 21 ans	rétroactif
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Pour les ouvriers uniquement Indexation de 2,2 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence	01-07-22

CP			Modification	
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-07-22